

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE GGF 22.04.2026 - Décès d'un enfant à la suite d'une
méningite foudroyante.
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Gloria Garcia Fernandez
Conseillère communale
Quai de Mariemont, 11 bte 9
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 30/04/2026

Objet : votre interpellation au conseil communal du 22/04/2026, concernant le décès d'un enfant à la suite d'une méningite foudroyante, transformée en question écrite.

Madame la Conseillère,

Nous faisons suite à votre interpellation, transformée en question écrite, concernant le tragique décès d'un enfant au sein de l'un de nos établissements scolaires et les mesures sanitaires qui en ont découlé. Nous tenons avant tout à réitérer nos plus sincères condoléances à la famille et à l'ensemble de la communauté scolaire.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse détaillant la chronologie et la rigueur de la gestion de cette crise.

1. Le rôle pivot du Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE)

Le rôle du PSE a été déterminant dans l'activation de la veille sanitaire. En dépit de l'absence pour raisons médicales des deux médecins du service au moment des faits, la continuité du service a été exemplaire :

- **Alerte et coordination** : C'est Vivalis qui a informé nos services du décès. Immédiatement, l'équipe infirmière du PSE a pris le relais en travaillant en étroite collaboration directe avec le médecin de Vivalis pour pallier l'absence des médecins scolaires.
- **Identification et prophylaxie** : Le protocole a été activé sans délai. Dès le jour même et le lendemain, les contacts à haut risque ont été ciblés. Les mesures de prophylaxie recommandées ont été proposées aux personnes concernées dans les délais les plus stricts (le jour même).
- **Efficacité reconnue** : La fluidité de la coordination entre le PSE, Vivalis et l'école a d'ailleurs été saluée par l'ONE, qui a adressé ses félicitations pour la gestion de cet événement.

2. L'action et le leadership de la Direction de l'école

Parallèlement à l'aspect sanitaire, la gestion humaine et administrative de la crise a reposé sur l'engagement de la directrice, Madame Pâques :

- **Rigueur professionnelle** : Dès la connaissance des faits, une concertation étroite a été menée avec le PSE (Mmes Piqué et Blondeau) pour établir une anamnèse précise et une analyse de risque rigoureuse.

- **Transparence et réactivité** : Une communication immédiate a été envoyée via la plateforme *KlassDojo* à l'ensemble de la communauté scolaire, avec des instructions spécifiques pour les membres du personnel et les élèves identifiés comme "à risque". Les coordonnées des autorités médicales de référence (Vivalis et PSE) ont été fournies en toute transparence.
- **Accompagnement humain** : Au-delà du protocole médical, la directrice a fait preuve d'une grande humanité. Elle et ses équipes sont restées disponibles en permanence pour les familles et le personnel. Un soutien psychologique a été déployé via des équipes mobiles et des cercles de paroles pour les enfants.
- **Solidarité** : L'école s'est mobilisée pour soutenir la famille endeuillée, notamment par une aide pratique aux obsèques et l'organisation d'une cérémonie d'hommage marquée par un lâcher de ballons le vendredi suivant le drame.

En conclusion, cette situation tragique a été gérée avec un professionnalisme exemplaire. La réactivité des services de santé (PSE/Vivalis) couplée à la gestion humaine et rigoureuse de la direction, sous le suivi constant du Pouvoir Organisateur (PO), a permis de garantir la sécurité sanitaire tout en préservant la sérénité émotionnelle de l'école.


Veuillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.
Bien à toi,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Dans le courant du mois de mars, un enfant fréquentant une école de la commune est malheureusement décédé des suites d'une méningite foudroyante.

Ce drame suscite une vive émotion, mais également des interrogations légitimes de la part des parents, d'autant plus que l'enfant avait fréquenté l'établissement dans les jours précédant son décès.

Dans ce type de situation, des procédures sanitaires précises existent à Bruxelles, sous la coordination de Vivalis, notamment en matière de déclaration obligatoire, d'identification rapide des contacts à risque, de mise en place d'une prophylaxie et de communication encadrée.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1) À quel moment les autorités compétentes, en particulier Vivalis, ont-elles été informées de ce cas ?
- 2) Le protocole prévu a-t-il été activé immédiatement, notamment en ce qui concerne l'identification des contacts à risque au sein de l'école ?
- 3) Les mesures de prophylaxie ont-elles été proposées dans les délais recommandés aux personnes concernées ?
- 4) Comment la coordination s'est-elle organisée entre l'école, les services de santé scolaire et Vivalis ?
- 5) Enfin, comment la communication a-t-elle été assurée auprès des parents afin de garantir à la fois transparence, réactivité et sérénité ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Gloria Garcia Fernandez

